

Vivre aux Noës

Flash municipal d'information - Janvier 2024

234



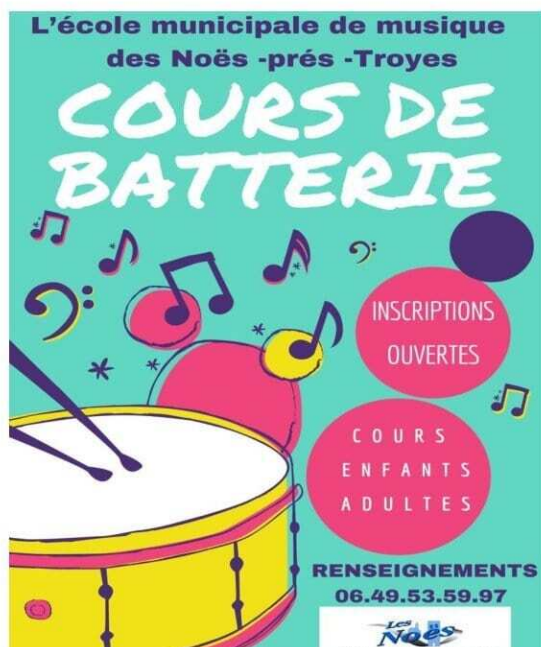
L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE A 6 ANS

33 élèves se sont inscrits pour la saison 2023-2024 dans les différents cours proposés : piano, flûte, guitare acoustique et électrique, batterie et percussions, solfège.

MISE A L'HONNEUR D'UNE ANCIENNE ÉLÈVE

Le 13 janvier 2024, à l'Auditorium du Centre des Congrès, **Zina BABAYAN**, en classe de piano dirigée par Martine LABLEE, recevra le Prix Départemental aux jeunes musiciens 2023. Ce prix récompense l'excellent travail de Zina au cours de la saison 2022-2023.

Nous lui présentons toutes nos félicitations !



NUMEROS UTILES

Mairie : 03.25.74.40.35

Police Municipale : 06.08.62.01.68

CANTINE & ACCUEIL DE LOISIRS ESPACE SAINT-LOUP

PERISCOLAIRE FEVRIER ET VACANCES D'HIVER

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

du mercredi 17 au mercredi 24 janvier 2024

par mail : espace.saintloup@lesnoes.com
ou dans la boîte à lettres de l'Espace Saint-Loup,
1bis rue du Mont Saint-Loup

ATTENTION ! vendredi 23 février : fermeture à 16h30

Plus d'informations au 03 25 78 49 18

COLLECTE SAPINS DE NOËL



Plusieurs points disponibles jusqu'au **mardi 31 janvier** :

- Parking du stade
- Allée de la Colline (vers le composteur)
- Allée du Bosquet (vers les BAV*)
- Place du Mont Saint-Loup (vers les BAV*)
- Allée des Prés (vers les BAV*)
- Parking du Centre Municipal (vers les BAV*)
- Parking derrière l'église (vers les BAV*)



Vous pouvez faire un geste écocitoyen en y déposant vos sapins, **sans aucune décoration, sans sac à sapin et sans flockage (neige artificielle)**. Ils seront collectés, réduits en copeaux et réutilisés pour les plantations de la commune par le Service Espaces Verts.

BAV* : bornes d'apport volontaire



DÉCHETS VERTS

PROCHAINE COLLECTE HIVERNALE : 19 JANVIER

Merci de déposer vos conteneurs le long de votre clôture et non au milieu du trottoir, pour permettre une libre circulation des piétons, personnes à mobilité réduite, poussettes d'enfants...

Les déchèteries restent accessibles toute l'année.

Information collectes tous déchets : 03 25 45 27 30

troyes-champagne-metropole.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU CIMETIÈRE

de octobre à mars : 8 heures - 18 heures

Attention ! Fermeture automatique des portes

NOS BONNES RESOLUTIONS POUR 2024

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS NOTRE BELLE COMMUNE

Vivre en collectivité et en citoyen, c'est l'affaire de tous ! Pour bien s'entendre et mieux-vivre ensemble, il est parfois utile de rappeler quelques règles simples.

LE BRUIT... OUI MAIS EN SILENCE !

Aucun type de bruit ne doit porter atteinte au calme ou à la tranquillité du voisinage. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, des enfants ou des adultes trop bruyants (cris répétés, jets de ballons dans les portes, musique, rassemblements sans discrétion le soir tard ou la nuit, etc.) sont autant de nuisances sonores qui, de jour comme de nuit, doivent être contrôlées et sont passibles de sanctions. Pour de bonnes relations avec ses voisins, il est de bon ton de les avertir soit de vive-voix soit par courrier, en cas de nuisances exceptionnelles (travaux ou fêtes par exemple). Pensez également à prévenir la police municipale dans certains cas.

QUE DIT LA RÈGLEMENTATION ?

L'arrêté préfectoral du 22/07/2008 précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies... ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 - 12h et 14h30 - 19h30 ;
- le samedi de 9h - 12h et 15h - 19 h ;
- les dimanches et jours fériés : interdit.

DÉPÔTS SAUVAGES = DÉCHETTERIE

La Ville n'est pas une poubelle, luttons ensemble contre ces dépôts sauvages de plus en plus nombreux.

Le fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchet sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire. Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €. Si vous payez après ce délai, l'amende est portée à 180 €.

DANS LES ESPACES COMMUNS...

Ne jetez pas vos mégots ou chewing gums par terre, respectez les parcs, arbres et plantations, les aires de jeux pour nos enfants, etc.

Le service Propreté des Noës passe chaque semaine pour ramasser les déchets laissés négligemment sur la voie publique.

Ainsi, **7 tonnes par an** de papiers, canettes ou autres objets sont récupérés par les employés de la ville. Un chiffre qui donne à réfléchir !

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Gaëlle GRIVOIS, référente parcours pour le Programme de Réussite Éducative initié par Troyes Champagne Métropole vous **reçoit sur rendez-vous**

**Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 16h
à l'Espace Saint-Loup**

Elle vous expliquera le fonctionnement de ce dispositif qui permet un accompagnement global adapté à la situation scolaire, sociale et familiale de l'enfant.

**Accueil sur rendez-vous uniquement
pris au 06 74 51 14 07**

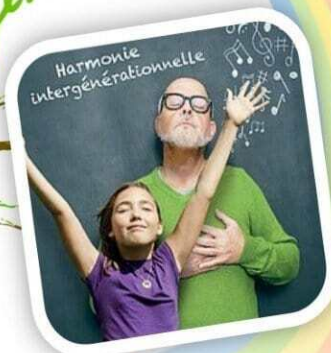


Partager pour

mieux vieillir !



Inter génération



Agenda 2024 ...

Ateliers et Activités

réservés aux Noyats

de 62 ans et plus !

INSCRIPTIONS A LA MAIRIE

**Seulement à partir du 04 janvier
de 10h à 12h et de 14h à 16h30**

À NOTER

- ✓ **Mercredi 5 mars** : Ptit Déj Troc'Tout
- ✓ **Dimanche 19 mars** : Cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie